



Réunion du 27 janvier 2020

Présents : MM. André MAGNIN - Alain CABERLON

Responsable : M. André MAGNIN 04 77 27 30 56 ou 06 60 91 68 34

AVIS AUX CLUBS

REPORT DE MATCH

- Pour toute demande de changement ou de report de match, il nous faut **impérativement l'accord des deux clubs**.

Les demandes doivent nous être adressées **IMPERATIVEMENT 15 jours avant la date du match**, sinon les demandes seront hors délai et il n'y aura aucune dérogation.

Pensez à faire votre demande par le biais de « footclubs » : modification de match.

- En cas de terrain impraticable des clubs recevant, les rencontres devront être inversées ou trouver un terrain de repli (art. 45 des règlements généraux du District).

- **Rappel important : si, pour une raison quelconque, vous êtes contraint d'annuler une rencontre, vous devez impérativement prévenir les clubs et les officiels (arbitre, délégation) concernés, en priorité par mail officiel.**

MODIFICATIONS

- D3 Poule B :

Le match n°21779487 du 15/12/19, **St Symphorien de Lay – Filerin**, est reporté au **dimanche 1^{er} mars, à 15h**

- D4 Poule A :

Le match n°21779600 du 03/11/19, **St Alban les Eaux – Montagny**, est reporté au **dimanche 1er mars, à 15h.**

- D4 Poule B :

Le match n°21779766 du **dimanche 2 février, Mayotte – Chausseterre Les Salles**, aura lieu à **15h, stade de l'Arsenal** (au lieu du stade Fontalon).

- D5 Poule A :

Le match n°21779883 du 15/12/19, **St Symphorien de Lay 2 - Perreux 2**, est reporté au **dimanche 1er mars, à 13h.**

- D5 Poule B :

Le match n°21780100 du 05/04/20, **Urfé 2 – St Martin la Sauveté 2**, est reporté au **dimanche 12 avril, à 13h.**

Le match n°21780071 du 16/02/20, **Chausseterre les Salles 2 – St Julien la Vètre**, se déroulera le **samedi 15 février, stade de St Julien la Vètre à 14h30.**

- D5 Poule D :

Le match n°21780364 du 05/04/20, **Urfé – Finerbal 2**, est reporté au **dimanche 12 avril, à 15h.**

Le match n°21780182 du 15/12/19, reprogrammé au 26/01/20, **Moulin Cherier – Filerin 2**, est reporté au **dimanche 1^{er} mars à 15h.**